



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2026_04_002**

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES A L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL
CAP CORSE CAPICORSU**

Date de Convocation : 16/04/2026 Date d’Affichage : 16/04/2026

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 31

Votants : 34 - Absents : 6

Pour : 33

Contre : 0 - Abstentions : 1

L’an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

Etaient présents : 31 : BACCARELLI Dominique ; ALBERTINI Laurent ; ANTONA-POLIDORI Madeleine ; BIAGGI Yves ; CLEMENCEAU Alain ; CROS Robin ; FANTOZZI Marie-Jeanne ; FORNALI Maurice ; GASSMANN Simon ; GIAFFERI Pascal ; GUIDI Michèle ; MARTINI François-José ; MERCIADRI Evelyne ; MORGANTI Jean-Toussaint ; MOSCONI Claudia ; ORLANDI François ; PARDINI Audrey ; PELLO ép. TORRE Monique ; PIAZZA Jean-Claude ; PIERALLI Marie-José ; QUILICI Nicolas ; QUILICI Patrice ; RINGIONI Jean-Antoine ; ROMITI Gérard ; SANGUINETTI Patrick ; SANGUINETTI Jean-Louis ; SANTUCCI Anne-Laure ; SUSINI Ghjuvan-Matteu ; VECCHIONI Guy ; VILLORESI Raphaël ; VIVONI Ange-Pierre.

Absents ayant donné pouvoir : 3 : Paule GUELFI à Raphaël VILLORESI ; Marie-José MONTI à Ange-Pierre VIVONI ; Jean-Marcel VUILLAMIER à Audrey PARDINI.

Etaient absents : 3 : DOMINICI Jean-Marie ; MICHELI Thomas ; TILLIER Christian.

Madame Marie-Jeanne FANTOZZI a été élue secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l’arrêté préfectoral n°2B_2023_06_30_00001 en date du 30 juin 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes du Cap Corse conformément à l’article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018_04_0006 en date du 6 juillet 2018 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Cap Corse a approuvé le principe de la création d’une association support d’un office de tourisme intercommunal dénommé Cap Corse Capicorsu, suivi d’une fusion absorption de l’association actuelle dénommée office de tourisme du Cap Corse, Rogliano-Macinaggio ;

Vu la délibération n°2023_04_0001 en date du 1^{er} mars 2023 portant modification de la composition du conseil d’administration de l’Office de tourisme intercommunal du Cap Corse Capicorsu ;

Vu les statuts de l’office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Cap Corse ;

Le Président rappelle que, conformément aux statuts de l'office du tourisme, **cinq représentants** de la communauté de communes doivent être désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de procéder au vote et à l'élection des représentants de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'office.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Se sont portés candidats en qualité de délégués titulaires :

Votants : 34

Abstention : 1

Ont obtenu : En qualité de titulaires :

Dominique BACCARELLI : 33 voix

Jean-Mathieu SUSINI : 33 voix

Madeleine ANTONA-POLIDORI : 33 voix

Jean-Toussaint MORGANTI : 33 voix

Simon GASSMAN : 33 voix

Dominique BACCARELLI ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu ;

Jean-Mathieu SUSINI ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu ;

Madeleine ANTONA-POLIDORI ayant obtenu 33 voix est déclarée représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu ;

Jean-Toussaint MORGANTI ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu ;

Simon GASSMAN ayant obtenu 33 voix est déclaré représentant de la communauté de communes du Cap Corse en qualité de titulaire au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré décide de :

- **DESIGNER** en tant que représentants de la communauté de communes du Cap Corse au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme intercommunal Cap Corse Capicorsu les conseillers communautaires suivants :

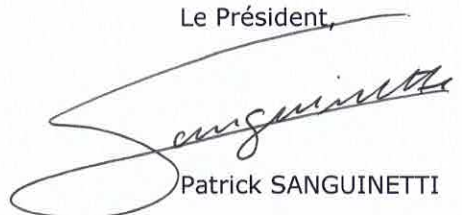
En qualité de délégués titulaires : Dominique BACCARELLI, Jean-Mathieu SUSINI, Madeleine ANTONA-POLIDORI, Jean-Toussaint MORGANTI, Simon GASSMAN.

Le secrétaire de séance,



Marie-Jeanne FANTOZZI

Le Président,



Patrick SANGUINETTI